

LA LETTRE DES RESEAUX SOCIAUX

DE LA FONDATION MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR




AOÛT 2019


sous la direction de Louis-Serge Real del Sartre

Y.I.F.I.Y

SUIVRE ET S'INFORMER

fondation-mma-des-entrepreneurs-du-futur.mma

 @MMA_initiatives

 MMAinitiatives



- **TWITTER** : le chiffre d'affaires a augmenté de 8% pour atteindre 841 millions de dollars. Twitter a dégagé un bénéfice de 1,1 milliards de dollars, une belle performance puisque la plate-forme aura mis douze années pour signer, en 2018, son premier bénéfice de son histoire.
- **TWITTER** test la possibilité de personnaliser et épingler vos Listes favorites ou d'autres, publiques.
- **LINKEDIN** : les TPE & PME peuvent désormais lister les services qu'elles offrent sur leur propre profil au-delà de leur page corporate. Cette innovation s'adresse aux freelances, TPE et PME susceptibles d'énumérer les services professionnels qu'ils offrent à leurs clients. LinkedIn tend ainsi à promouvoir un bouche à oreille numérique.
- **INSTAGRAM** s'attire les foudres des influenceurs en étendant bientôt son test canadien de suppression du nombre visible de like à l'ensemble de sa plate-forme. Le principe est de masquer les Like de la vue du grand public tout en gardant la possibilité de voir qui aime vos publications. Le total de Like ne sera plus disponible.
- **TWITTER** : Si vous gérez plusieurs comptes depuis votre ordinateur, vous pouvez désormais les ajouter et basculer aussi facilement que cela était déjà possible depuis votre mobile. Twitter compte de nouvelles fonctionnalités comme les signets, la possibilité de passer d'un compte à l'autre et un mode sombre encore plus sombre. Pour gérer plusieurs comptes: appuyez dans le menu du haut sur votre icône de profil, puis sur votre icône Plus et vous pourrez dès lors 'Créer un nouveau compte' ou 'Ajouter un compte existant'.
- **LINKEDIN** veut être plus qu'un réseau social d'influenceurs. Constatant à quel point l'utilisation de ses membres se focalisaient sur un petit nombre d'influenceurs, LinkedIn concentre sa réflexion sur le flux d'actualités pour élargir le spectre des interactions.
- **LINKEDIN** conseille d'utiliser au plus trois hashtags et de ne pas hésiter à mentionner des personnes, au maximum cinq, pour favoriser le partage et générer une meilleure visibilité de vos publications.
- **TWITTER** : devant la multiplication du mécontentement lié à la nouvelle interface sur ordinateur qui emprunte l'arborescence du mobile, vous pourriez être tenté de retrouver l'ancienne interface. C'est possible avec l'extension GoodTwitter sur Chrome après téléchargement, en prenant soin de vider votre mémoire cache, ou bien passez par les paramètres plus compliqués du menu Twitter avec le risque de revenir à la nouvelle version dès que vous rafraichirez votre profil ; Mieux vaudrait peut-être, au final, s'y habituer.
- **FACEBOOK** : Amende record mais indolore de 5 Milliards de dollars infligée par l'autorité de la concurrence américaine, la Fédéral Trade Commission (FTC) pour avoir trompé ses utilisateurs, mal protégé leurs données et laissé Cambridge Analytica, un prestataire de la campagne présidentielle de Donald Trump, aspirer des millions de profils de ses membres.
- **TWITTER** : Vous pouvez dès maintenant personnaliser votre couleur et la taille de votre texte et contrôler la sélection du mode sombre. Ces paramètres ne sont visibles que par vous.
- **INSTAGRAM** va mettre des publicités dans sa rubrique Explorer pour permettre à ses utilisateurs de découvrir des contenus susceptibles de les intéresser.
- **TWITTER** expérimente une façon de rendre les conversations plus limpides. Le test consiste en l'ajout automatique d'une icône en forme de microphone à côté du profil de l'auteur ayant répondu à un échange lié à son propre tweet.
- **FACEBOOK** : L'Allemagne inflige une amende de 2 Millions d'Euros pour avoir enfreint la loi sur la transparence de l'Internet. L'Office fédéral de la Justice (BFJ) estime que Facebook avait volontairement sous-estimé le nombre de signalements relatifs à des contenus illégaux.
- **TWITTER** souhaite améliorer sa transparence de modération en ajoutant une fonction 'Contexte' aux commentaires supprimés. Cela permettra de voir apparaître leur décision dans les conversations et communiquer sur le motif de cette suppression.
- **LINKEDIN** modifie le classement des publications dans les flux des utilisateurs en adaptant le contenu à leurs intérêts personnels. Le nouveau cadre de l'algorithme stipule : « Des personnes que vous connaissez, qui parlent de sujets qui vous tiennent à cœur ».
- **TWITTER** teste de nouvelles limites. Courant juillet, la limite possible par compte pour suivre de nouvelles personnes était réduite pendant quelques semaines à 30 profils suivis. Retour en arrière, la mesure a fait long feu !
- **LINKEDIN** ajoute trois options de campagnes à Campaign Manager.
- **GOOGLE** annonce un chiffre d'affaires de 39 Milliards de dollars au deuxième trimestre, soit une hausse de 19% en un an. Google confirme sa nette domination dans la publicité sur Internet avec 31% de parts de marchés, devant Facebook à 20%.
- **FACEBOOK** est l'entreprise la plus généreuse avec une rémunération médiane mensuelle de 8 000 dollars (un peu moins de 7 200 euros) pour ses stagiaires aux Etats-Unis. A titre de comparaison, la compensation moyenne perçue en France par un stagiaire s'élève à 747 euros par mois.
- **YOUTUBE** : 70% des vidéos sont regardées sur mobile. Cela représente plusieurs centaines de millions d'heures de visionnage dans le monde par jour.
- **Protection de la vie privée** : Pour endiguer la recrudescence de montages vidéos de collègues ou de célébrités, créer de faux profils et faux contenus pornographiques à partir de la photo d'une personne est désormais condamnable aux Etats-Unis avec une peine encourue de 12 mois d'emprisonnement et 2500 dollars d'amende.
- **TWITTER** : 86% des revenus totaux proviennent de la publicité en ligne. Ils ont augmenté de 21% pour atteindre 727 millions de dollars au deuxième trimestre.
- **FACEBOOK** déploie de nouveaux outils de monétisation pour séduire les créateurs de contenu et leur permettre de rentabiliser leurs créations. Une façon aussi de contrer Youtube.